

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 1

Artikel: La défense des huit heures : les actions de masse
Autor: Perrin, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que de 35,000 personnes. *En trois ans, la réduction fut donc de 5000 personnes, tandis que le trafic augmentait constamment.* L'effectif du personnel est non seulement inférieur à celui de 1920, mais encore inférieur au personnel occupé en 1913; cette réduction est même inférieure de 3000 personnes sur l'effectif de 1913, et cela malgré qu'il faille transporter les mêmes quantités de voyageurs et de marchandises, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut. Il est particulièrement intéressant de remarquer que la durée maximale du travail était en 1913 de 11 heures. La plus grande partie du personnel travaillait effectivement 11 heures. Dans les exploitations de chemins de fer privées, la durée du travail atteignait même 12 heures exactement appliquées. Noblant cela, la forte diminution du personnel peut être prouvée. Cette diminution de personnel est encore plus forte dans les exploitations privées. C'est ainsi que les chemins de fer rhétiens occupaient en 1913 1656 personnes et en automne 1923, encore 800 en chiffres ronds. L'électrification de la ligne n'est cause que pour une faible part de cette diminution. La plus grande partie est due à des changements dans l'administration.

On pourrait multiplier ces exemples en citant d'autres compagnies de chemins de fer. Mais, ces chiffres suffisent à démontrer que la diminution de la durée du travail dans les exploitations de chemins de fer n'exigea pas plus de personnel et partant pas d'augmentation de dépenses. *Au contraire, le personnel a été fortement réduit là où le trafic est devenu aussi important qu'avant la guerre.* Ces constatations ont d'autant plus de valeur que dans le trafic la possibilité d'influencer favorablement le travail par une augmentation de son intensité, comme c'est le cas pour la production de marchandises en général, parce que ce service dépend de facteurs qui ne peuvent être influencés ni par l'administration ni par le personnel.

Une autre conséquence heureuse de la réduction de la durée du travail fut la diminution du nombre des accidents, fait constaté officiellement au Conseil national en juin de cette année par le chef du Département des postes et chemins de fer. Ce fait réjouissant s'explique uniquement par ce que le personnel peut, grâce à la diminution de la durée du travail, se reposer mieux de son service exténuant.

On peut dire sans exagérer que l'introduction d'une durée réduite du travail fut un succès non seulement pour le personnel, mais encore pour l'administration.



Les fâcheuses conséquences de la réduction des heures de travail dans l'industrie horlogère

Par Achille Grosphierre.

L'argumentation du monde patronal contre la réduction des heures de travail est pour le moins ridicule. C'est peut-être sa force, que dis-je, c'est sa seule force.

Pour justifier toute la réaction, puisqu'il ne tue plus, le ridicule devient une puissance à laquelle on peut s'adresser, paraît-il.

Voyons donc les conséquences redoutables dont l'industrie de la montre a fait de si fâcheuses expériences.

En 30 ans, la durée du temps de travail dans l'industrie horlogère a passé de 66 heures à 48 heures par semaine. Diminuée d'une heure le samedi, on quittait le soir à 6 heures. Il semblait à ce moment-là déjà que la loi constituait une erreur économique importante.

Quand de 6, la loi imposa la fermeture à 5 heures, on parlait de prendre le travail à domicile pour combler les pertes qui résulteraient fatalement de cette

faute nouvelle. La journée de 10 heures souleva, on s'en souvient, l'indignation du monde patronal. A l'introduction du samedi après-midi libre dans l'industrie horlogère, on vit des patrons angoissés, des ouvriers inquiets et le monde s'agiter en face de ces folies, et la semaine de 48 heures qui suivit donna lieu à des luttes considérables et finalement fut adoptée à la fin de la guerre comme une chose que la classe ouvrière avait bien gagnée en supportant toutes les souffrances dont tant de nouveaux riches étaient nés.

Voyons maintenant les conséquences désastreuses que la production enregistra à la suite de ces diminutions scandaleuses du temps de travail.

Années et heures de travail hebdomadaires	Nombre des montres et mouvements finis
1893: 65 heures	4,191,002
1903: 60 heures	7,393,385
1913: 55 et 58 heures	13,815,727
1918: 55 heures	15,395,542
1919: 55 et 48 heures	16,865,132
1920: 48 heures et crise	13,729,872
1922: 48 heures et crise	9,569,802
1923: 48 heures, 3me trimestre	9,632,084

Cette diminution des produits s'explique naturellement par la crise économique qui a tant fait souffrir l'industrie horlogère. Mais, par contre, elle n'a aucun rapport avec la réduction des heures de travail. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter les effectifs des ouvriers chômeurs durant 1920. Il était pour l'industrie horlogère et la bijouterie de 14,574 et pour 1921 de 33,514, et en 1922 c'est à peine si l'on comptait 28,000 personnes travaillant à l'industrie horlogère et la bijouterie, alors qu'en 1918 on en comptait 46,475.

Où donc ces messieurs peuvent-ils aller chercher les arguments si osés contre la semaine de 48 heures dans l'industrie horlogère. Les statistiques indiquent clairement, sans hésitation, qu'à chaque réduction du temps de travail a succédé une augmentation de production.

Certes, entre 65 heures en 1893 et 48 heures en 1919 de durée hebdomadaire, il y a une diminution de 17 heures.

Mais entre 4 millions de montres en 1893 et 16 millions en 1919 il y en a 12 en plus pour la production.

Il est permis de poser la question après cet examen rapide: Messieurs les patrons, si vous êtes de bonne foi, veuillez expliquer ce que vous voulez, puisque la production, loin d'avoir souffert de la réduction du temps de travail, a augmenté considérablement? Et vous, ouvriers, croyez-vous faire une meilleure année en travaillant plus longtemps pour moins produire?

Non, le ridicule ne tue plus, sans cela, personne ne discuterait de la semaine de 48 heures et de sa prolongation.



La défense des huit heures

Les actions de masse

Par Paul Perrin, conseiller national.

Depuis que nous avons su abandonner la phraséologie de guerre pour reprendre le travail syndical pratique et éducatif, on parle beaucoup moins dans les milieux des ouvriers des actions de masse et de l'action directe.

La notion de ces deux termes n'a du reste jamais été clairement exprimée par ceux même qui s'en servaient le plus dans leurs discours. Je laisserai de côté

l'action directe qui suppose très probablement quelque chose de violent et de momentanément décisif.

Dans les actions de masse on peut comprendre la grève générale, les assemblées et les démonstrations dans la rue, lesquelles, par la pression qu'elles peuvent exercer sur les autorités ou les patrons, peuvent amener des résultats pratiques, mais pas toujours durables. A mon avis, la véritable action de masse, la plus sérieuse, la plus digne, la plus fructueuse, c'est certainement, dans une démocratie du moins, la votation populaire.

La loi qui institue la semaine de 48 heures dans les fabriques a été acceptée tacitement par le peuple en 1919, le référendum n'ayant pas été lancé contre elle. C'était à une époque où, sous la pression des événements, le progrès social marchait à grands pas. L'introduction de la journée de huit heures était quelque chose de tout à fait naturel. Peut-être eût-il toutefois été préférable que le référendum soit demandé et que le peuple eût été appelé à se prononcer sur cette importante réforme. La majorité acceptante eût été formidable, et les adversaires irréductibles de toute protection ouvrière en auraient été impressionnés pour de longues années. Le cas de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transports nous confirme dans cette idée. Attaquée tout aussi violemment que la loi sur les fabriques par la motion Abt, cette loi n'a pas été révisée par les Chambres fédérales. Celles-ci se sont contentées d'une déclaration du chef du Département des chemins de fer disant que la loi sur les transports était assez élastique pour permettre des dérogations nombreuses sans aucune modification du texte admis en mars 1920. Mais derrière cette communication officielle, il y avait certainement chez M. Haab le désir de ne pas froisser les sentiments démocratiques du peuple suisse, qui avait accepté la loi sur la durée du travail, le 31 octobre 1920, à plus de 100,000 voix de majorité. S'il en avait été de même de la loi sur les fabriques, peut-être aurait-on hésité à la soumettre une deuxième fois au scrutin populaire. Les frais occasionnés par ces campagnes sont toujours considérables pour la Confédération, les organisations et les partis. On m'assure que les partisans de la révision de l'article 41 ont déjà réuni 300,000 francs. Comme nos réactionnaires n'ont pas l'habitude de dépenser leur argent en pure perte, ils escomptent un succès.

Les travailleurs sauront leur donner la réponse qui convient. Ils verront toute l'importance de la votation pour le présent et pour l'avenir. Puisque cette deuxième consultation populaire est devenue nécessaire, il faut y aller de toutes nos forces. Lorsque le peuple se sera prononcé encore une fois en faveur des huit heures, il n'admettra pas qu'on y touche de nouveau. Depuis le 24 septembre 1922, la réaction ne vole déjà plus que d'une aile. Il s'agit de lui briser l'autre le 17 février. Il ne lui restera alors plus que les pattes pour creuser sa propre tombe.

La votation qui s'approche aura aussi une répercussion durable sur la vie politique et économique du pays. Si les ouvriers gagnent la bataille, la preuve sera faite que, dans sa majorité, le peuple suisse n'est pas réactionnaire, qu'il est au contraire partisan des progrès sociaux. On ne pourra plus faire traîner en longueur la discussion sur les assurances sociales, et la question des salaires se ressentira également de ce re-virement d'opinion. L'atmosphère redeviendra respirable, et nous pourrons nous atteler à de nouvelles tâches urgentes.

Les fonctionnaires de la Confédération, les cheminots et postiers en particulier, ont vu dès le début que la révision de la loi sur les fabriques représente un danger non seulement pour leur loi sur la durée du

travail, mais aussi pour la loi sur les traitements, dont la révision approche. Ils se souviennent de l'appui qu'ils ont trouvé chez les ouvriers de l'industrie privée les 30 et 31 octobre 1920, et ils sauront payer leur dette de reconnaissance. Ils savent que la loi sur les traitements ne serait pas acceptée par le peuple sans l'aide de tous les travailleurs. Ils vont donc entrer dans la lutte coude à coude avec leurs camarades. Leurs fédérations feront un effort considérable dans la campagne prochaine.

Les listes référendaires se sont couvertes de plus de 200,000 signatures. Si chacun fait son devoir, c'est 500,000 voix que nous pouvons réunir le 17 février. Il faut les avoir. Il faut que la lutte soit vraiment une action de masse, de la masse de tous les travailleurs. Serrons donc les rangs, sauvons la démocratie, sauvons les loisirs de l'ouvrier.



Les paysans et les huit heures

Par Constant Frey.

Le soir du 31 octobre 1920, lorsqu'on sut que la loi des huit heures dans les transports était votée à plus de 100,000 voix de majorité, les travailleurs enthousiastes remercièrent leurs comités de propagande et les félicitèrent de ce succès. Mais les militants, modestes, se récusèrent et reportèrent le mérite de la victoire sur l'action individuelle des salariés.

Certes, une bonne organisation de la propagande est nécessaire dans une votation populaire. Il faut un comité central ayant l'œil à tout et surveillant les points faibles. Il faut des commissions régionales et locales assurant la diffusion des brochures, des manifestes; il faut des correspondants pour répliquer aux contre-vérités de la presse hostile; il faut des comités d'action pour organiser des conférences publiques. Personne n'aurait l'idée d'en contester la nécessité.

Mais, dans une votation sur une question aussi contestée que celle de la durée du travail, l'effort des militants, de la presse et des conférences sera insuffisant, s'il ne s'y ajoute pas une propagande individuelle intense de tous les travailleurs organisés. Il incombe donc avant tout aux syndicats et aux comités locaux de faire de chacun de leurs membres un propagandiste agissant autour de lui dans la mesure de ses moyens.

Cette action individuelle doit évidemment se faire adroïtement. Et dans les villes, il suffit d'un peu d'insistance pour amener aux urnes les indifférents qui se désintéressent de la chose publique. Dans les sociétés de divertissements, au café, chez le coiffeur, rien de plus facile que d'amener la conversation sur la votation du 17 février, de prouver que l'art. 41 actuel de la loi des fabriques la rend suffisamment élastique pour faire face aux circonstances spéciales et de défendre le principe des huit heures par des arguments nombreux et irréfutables.

Dans les campagnes, la propagande est moins aisée. La presse ouvrière n'y parvient guère pour éclairer les esprits, et le journal de la Ligue des paysans a depuis longtemps commencé la campagne contre les huit heures. Seule l'action individuelle réussira à neutraliser la pression croissante que les chefs des paysans font sur leurs adhérents. Il faut donc que tous les salariés qui ont des attaches à la campagne — et ils sont excessivement nombreux — se mettent bientôt à la tâche. Il faut qu'ils aillent trouver leurs parents restés au village, ou qu'ils leur écrivent en tout cas, pour leur ouvrir les yeux sur les avantages de la journée réduite dans l'industrie.